



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2021

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseiller communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

7.2 OBJET : Budget communal 2022 - Fixation de la dotation ordinaire 2022 à la Zone de Police "Les Arches"

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1122-30 et L1321-1 18° ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux, spécialement ses articles 40 et 71 ;

Vu les subventions fédérales octroyées à la Zone de Police ;

Vu le budget communal ordinaire de l'exercice 2022 prévoyant à l'article 330/43501 une dotation de 2.198.988,72 euros pour la Zone de police « *Les Arches* » ;

Considérant que la dotation à la Zone de Police dont la commune fait partie doit faire l'objet d'une délibération du Conseil communal et doit correspondre à celle inscrite au budget zonal ;

PAR CES MOTIFS,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er}

De fixer à 2.198.988,72 euros le montant de la dotation communale ordinaire 2022 à la Zone de Police « *Les Arches* ».

Article 2

D'imputer cette dépense à l'article 330/43501 « *Dotation à la Zone de Police* » du budget communal ordinaire de l'exercice 2022.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à Monsieur Olivier CAMPAGNE, Secrétaire de la Zone de Police « *Les Arches* ».

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS